



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

caisses

Question écrite n° 90420

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'attitude de certaines associations s'exprimant au nom des adhérents des caisses de retraite du privé. Les parlementaires sont régulièrement interpellés au moyen de pétitions et autres courriers-types initiés par des associations qui, sous prétexte de « sensibiliser les Français au problème des retraites », fustigent inlassablement le système actuel qui, bien qu'imparfait, tend pourtant à l'égalité pour tous les retraités et veut assurer un avenir à l'ensemble des futurs retraités. Profitant du désarroi de certains salariés du privé, qui craignent de se retrouver en situation de précarité dans le difficile contexte économique actuel, ces associations relaient volontiers des idées nauséabondes comme le prétendu « pillage des caisses du privé par les régimes spéciaux » ou encore le « sabotage des négociations » par les syndicats du secteur public. Ces accusations sont absolument infondées, car les syndicats - du public comme du privé - s'emploient à mettre en place une représentation équilibrée des assurés sociaux et des employeurs au sein du conseil d'administration de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV). Ainsi, le dialogue social est pleinement respecté au sein de la CNAV, et il ne s'agit absolument pas de défendre les intérêts d'un groupe contre un autre, contrairement à ce que ces documents de propagande veulent faire croire aux futurs retraités du privé. Mais il y a plus grave encore : au travers de leur véhément discours, ces associations appellent à soutenir certains représentants politiques bien identifiés, partisans de la casse du système de répartition et de solidarité auquel les Français ont rappelé leur attachement, alors que la sécurité sociale vient tout juste de célébrer ses soixante-dix ans. On constate en effet qu'elles exhortent les affiliés à soutenir des propositions de loi et autres initiatives d'un bord politique toujours identifié à droite, voire à l'extrême-droite, en faisant preuve d'un véritable prosélytisme en totale inadéquation avec l'indépendance qu'elles tentent d'afficher. À la lumière de ces éléments, il souhaiterait savoir quelles sanctions pourraient être engagées contre ces associations partisans qui dressent les salariés les uns contre les autres, fonctionnaires, salariés du privé, salariés du public, des régimes spéciaux. À tout le moins, il souhaiterait qu'elle rappelle qu'elles n'ont absolument pas vocation à s'exprimer au nom des affiliés des caisses de retraite du privé, et que le discours de propagande qu'elles tiennent n'engage qu'elles.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90420

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7824

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)